

## **COMPTE-RENDU DU 8 Décembre 2020**

**Présents** : Marie-Line GIRONDE, Jacques PIERROT, Jean PUY, Savinien DANTAN, Marie-Laure GIRONDE, Jérôme MAILLARD, Marie-Christine PRUNIER, Michaël PANO, Jean-Louis RAES, Alain RENOULD.

**Absents** : Didier LAMBERT

Marie Laure GIRONDE est secrétaire de séance

### **1° Décision modificative au budget 2020**

Jacques Pierrot, premier adjoint, commence par exposer quelques éléments budgétaires relatifs aux investissements (travaux).

#### **Pour les travaux de la salle des fêtes :**

**Le montant des travaux engagés s'élève à 116 474 €** alors que **96 000 €** avaient été budgétés. Donc **20 474 €** de dépassement de budget.

Sur ce montant de travaux, il reste pour **56 219 €** de factures à régler ou à venir. Nous avons une contrainte imposée par la trésorerie de Sermaize Les Bains : pour la clôture des comptes de fin d'année, **le règlement des factures doit avoir lieu au plus tard le 11 Décembre.**

Compte tenu des factures reçues, nous devons régler la somme de **40 356 €** avant le 11 Décembre.

Pour pouvoir le faire, du fait d'une **erreur faite en 2019** sur l'affectation du **reste à réaliser** (travaux engagés mais non réglés en 2019) de **40 000 €** sur l'opération 16 (travaux église) au lieu de l'opération 24 (travaux salle des fêtes) et du fait de dépassement du budget des travaux, il y a **insuffisance de crédits pour l'opération 24** (travaux salle des fêtes).

Il est donc nécessaire de procéder à une **Décision Modificative du budget 2020** pour ajuster les crédits.

**11 372 €** du compte 2313 (opération 16) → au compte 2313 (opération 24)

**4 686 €** du compte 2041512 (travaux voirie) → au compte 2313 (opération 24)

#### **Après cette Décision Modificative**

Crédits au compte 2313 (opération 24) : **40 356.10 €**

#### **Pour les travaux de voirie et enfouissement de réseau :**

Alors que les travaux d'enfouissement des réseaux électrique et télécom rue de la Fontaine et rue Haute étaient en cours, nous avons reçu de la société SPIE qui effectue les travaux un **devis de 25 081 €** pour l'enfouissement des réseaux télécom. Ce coût est entièrement à la charge de la commune et il n'était pas prévu au budget. Nous avons retrouvé un courrier du SIEM de 2017 qui annonçait qu'un devis allait être transmis mais cela n'a jamais été le cas.

Les conséquences : **ces 25 081 € sont en dépassement de budget.**

**Les dépenses prévues en dépassement de budget seront à prévoir dans le budget 2021 et devront être autofinancées.**

### **2° Site Internet de la commune**

Les conseillers sont informés que le site Internet, annoncé dans le bulletin municipal, sera mis en ligne le lendemain.

Il a été développé par Jacques Pierrot en utilisant la plateforme de "Réseau des communes".

Un bulletin sera mis dans les boîtes aux lettres pour en informer les habitants.

Les personnes qui n'ont pas du tout accès à Internet ni chez eux ni chez un proche sont invitées sur ce bulletin à le signaler à la mairie.

**Ce site Internet sera le moyen de communication privilégié pour informer les habitants de la commune.**

La publication et diffusion dans les boîtes aux lettres d'un bulletin municipal est maintenue (deux ou trois bulletins par an).

### 3° Colis de Noël

Ces colis de Noël, distribués aux habitants de plus de 70 ans, sont cette année des paniers garnis confectionnés avec des produits locaux par l'épicerie de Peggy.

Les employés communaux recevront également un panier garni. Cela fait 19 colis. Ils seront disponibles vendredi et distribués de suite.

### 4° illuminations de Noël

Cette année il sera seulement mis guirlandes et étoiles devant la salle des fêtes et terrain de foot.

### 5° Salle des fêtes

Quelques petits travaux qui restent à faire par nous-mêmes :

- Habiller le dessous de la scène par une solution à déterminer
- Changer les serrures et poignées des portes dans le coin toilettes
- Mettre des arrêts de porte dans le coin toilettes et coin cuisine
- Entourer l'unité de pompe à chaleur extérieure par un grillage pour la protéger

Un débat est engagé pour fixer le prix de location de la salle des fêtes (lorsque cela sera de nouveau possible) selon qu'il s'agit d'habitants de Vavray Le Grand, de personnes extérieures ou d'associations. Les tarifs seront fixés début 2021 par une délibération. Le principe de faire payer la consommation électrique à part de la location est retenu.

### 6° Travaux d'entretien

Le marronnier en mauvais état, avec le tronc fendu, menace le préau en cas de fort vent. Il est donc à abattre.

### 7° Travaux dans la maison "ancien presbytère"

Marie Line Gironde rappelle que la maison a été habitée par la mêmes locataires qui l'ont quittée le 1<sup>er</sup> juillet dernier pendant 13 ans.

Mais qu'il a semblé nécessaire de faire réaliser certains travaux avant de la relouer. Marie Line Gironde présente les devis qui ont été reçus pour ces travaux envisagés avant de pouvoir relouer la maison.

Il s'avère qu'il faut tabler sur un **budget de 19 000 / 20 000 €.**

**Après cette présentation, une discussion s'engage sur le choix à faire entre :**

- **faire des travaux importants et louer la maison**  
ou
- **vendre la maison**

**Les arguments pour vendre la maison :**

- comme souvent en cas de travaux, les dépenses risquent d'être plus importantes que prévues
- le budget de la commune ne permettra pas forcément le financement de ces travaux
- les difficultés à avoir des locataires stables (avec le risque d'avoir des périodes de non location) et le risque d'avoir des travaux à effectuer après une location

**Les arguments pour ne pas vendre la maison :**

- la maison fait partie du patrimoine de la commune et il y a réticence à vendre le patrimoine
- la location de la maison est source de revenus pour la commune

Aucune décision n'est prise lors de cette réunion de conseil. La réflexion doit être poursuivie par chacun.

En début 2021 une délibération sera prise sur la décision de faire des travaux et louer ou vendre.

En attendant Mme le maire va demander à des agences immobilières d'évaluer la maison en vue d'une vente.

**7° Situation de notre cantonnier Denis Mularz**

Denis Mularz est toujours en arrêt maladie, pour l'instant jusqu'au 4 janvier. Depuis le 23 Août, il est sans rémunération de la part de la commune (étant contractuel de la fonction publique depuis moins de deux ans, il avait droit au maintien de sa rémunération à 100% pendant un mois et à 50% pendant un mois). Par contre, il touche les indemnités journalières de la CPAM.